



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

PRÉAMBULE

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants) prescrit aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Le traitement et la valorisation des déchets par le SYSEM

En 2000, le Syndicat mixte du Sud Est Morbihan (SYSEM) est né de la volonté des collectivités du Sud-Est du Morbihan de se rassembler et de créer ensemble une structure capable de gérer et d'organiser les outils de traitement des déchets dans les différentes filières, d'assurer l'exploitation, la fermeture puis la gestion de la post-exploitation des installations de stockage et enfin de créer et gérer les outils de traitement dont le territoire a besoin.

C'est ainsi que le SYSEM prend en charge :

- les ordures ménagères résiduelles,
- les déchets recyclables (collectés en bacs/sacs jaunes),
- les déchets végétaux collectés en déchèterie.

Et pour ce faire exploite

Au sein de l'écopôle VENESYS à Vannes :

- un Centre de Tri des déchets recyclables,
- une Unité de Valorisation Organique et Énergétique des ordures ménagères résiduelles (UVÉOR) ;

Au sein de l'écosite de la Lande du Matz à Sarzeau :

- une plateforme de broyage-compostage-affinage des déchets végétaux,
- une station de transfert des déchets,
- un ancien centre de stockage ;

Sur la commune de Theix-Noyal :

- deux anciens centres de stockage : sites de Bonnervo et de Burguhennec ;

Sur le site de l'Épine à Limerzel :

- une station de transfert



SOMMAIRE

Préambule / Sommaire.....	p. 2
Le mot du Président	p. 3
Les élus	p. 4
Les flux et les filières de valorisation des déchets	p. 6
Les installations du syndicat	p. 8
La production et la valorisation des déchets.....	p. 9
La filière des Ordures Ménagères Résiduelles.....	p. 10
La filière des biodéchets.....	p. 13
La filière des recyclables	p. 14
La biodiversité - Les odeurs	p. 18
La filière des végétaux	p. 20
Bilan sur 10 ans de la valorisation des déchets	p. 22
La communication	p. 26
Les animations	p. 28
Les finances et les coûts	p. 29
Les marchés.....	p. 32
Lexique	p. 34

ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'année 2025 marque la fin du mandat des élus du Comité Syndical du SYSEM en place depuis 2020 et ouvre la voie à une nouvelle gouvernance. Ce rapport d'activité dresse donc le bilan de la gestion des déchets de l'année 2025 et reflète, plus largement, les grandes évolutions du secteur de ces dernières années.

Cette période a été fortement impactée par la hausse continue de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour l'enfouissement ainsi que par des crises majeures, la pandémie de COVID et la guerre en Ukraine. Ce contexte international a eu des répercussions fortes sur les coûts du traitement des déchets. Cependant, comme en 2024, l'année 2025 montre une stabilisation du traitement à la tonne.

Concernant la dimension technique, l'année 2025 a amorcé un virage stratégique majeur pour le traitement des déchets recyclables. En effet, depuis le début de l'année 2026, leur traitement n'est plus assuré par un équipement du syndicat mais a été confié à un prestataire rennais.

Les années à venir seront déterminantes pour l'avenir de la gestion des déchets en Bretagne. Le nouveau comité devra faire face à plusieurs défis de taille :

- La réduction stricte des capacités d'enfouissement qui générera une hausse des coûts d'enfouissement ;
- Le vieillissement des infrastructures actuelles de valorisation énergétique qui nécessitera des investissements conséquents ;
- Les volumes de déchets se sont, certes, stabilisés mais ne diminuent pas significativement malgré la généralisation du tri des recyclables et le développement du compostage.

Dans un contexte de contraintes réglementaires et techniques de plus en plus fortes, susceptibles d'accentuer la hausse des coûts, les nouveaux élus devront concilier maîtrise des dépenses, adaptation des infrastructures et poursuite des efforts de prévention afin d'assurer durablement la performance de la filière de traitement des déchets. Cela passera également par une coopération plus large auprès de partenaires territoriaux.

LES ÉLUS



LES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat. Il est composé de 23 élus, représentant les 3 intercommunalités membres : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne. Le Bureau Syndical est composé du Président et de 6 vice-présidents.



Gérard THÉPAUT
Président du SYSEM
Vannes
GOLFE DU MORBIHAN



Bruno LE BORGNE
1^{er} Vice-président
délégué aux installations
industrielles
La Roche-Bernard
arc sud bretagne



Pascal GUIBLIN
2^e Vice-président
délégué à la commande
publique
La Vraie-Croix
QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ



Christian SEBILLE
3^e Vice-président délégué
aux Finances
Theix-Noyalo
GOLFE DU MORBIHAN



François ARS
4^e Vice-président délégué à la
communication
Vannes
GOLFE DU MORBIHAN



Alain LAYEC
5^e Vice-président délégué
à l'Ecosite de la Lande
du Matz
Saint Gildas de Rhuys
GOLFE DU MORBIHAN



Christophe BROHAN
6^e Vice-président délégué
à la prospective
Sulniac
GOLFE DU MORBIHAN



Samuel FERET
Arzal
arc sud bretagne



Denis LE RALLE
Marzan
arc sud bretagne



Pascal BARRET
Arradon
GOLFE DU MORBIHAN



Thierry EVENO
Saint Avé
GOLFE DU MORBIHAN



Régis FACCHINETTI
Séné
GOLFE DU MORBIHAN



Frédérique GAUVAIN
Arzon
GOLFE DU MORBIHAN



Claude LE JALLÉ
Tréfléan
GOLFE DU MORBIHAN



Loïc LE TRIONNAIRE
Plescop
GOLFE DU MORBIHAN



Armelle MANCHEC
Vannes
GOLFE DU MORBIHAN



Alban MOQUET
Monterblanc
GOLFE DU MORBIHAN



François MOUSSET
Le Tour du Parc
GOLFE DU MORBIHAN



Franck POIRIER
Vannes
GOLFE DU MORBIHAN



Jean-Pierre RIVOAL
Trédion
GOLFE DU MORBIHAN



David ROBO
Vannes
GOLFE DU MORBIHAN



Patrice LE PENHUIZIC
Lauzach
QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ



Joël TRIBALLIER
Le Cours
QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ



LES COMMISSIONS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Pascal GUIBLIN (VP),
- Christian SÉBILLE (VP),
- Bruno LE BORGNE (VP),
- Christophe BROHAN (VP),
- Alain LAYEC (VP),
- Régis FACCHINETTI

COMMISSION FINANCES

- Christian SÉBILLE (VP),
- Pascal GUIBLIN (VP),
- Denis LE RALLE,
- Thierry EVENO,
- Régis FACCHINETTI,
- Alban MOQUET

COMMISSION TECHNIQUE

- Bruno LE BORGNE (VP),
- Christophe BROHAN (VP),
- Alain LAYEC (VP),
- Patrice LE PENHUIZIC,
- Thierry EVENO,
- Loïc LE TRIONNAIRE,
- Alban MOQUET

COMMISSION COMMUNICATION

- François ARS (VP),
- Joël TRIBALLIER,
- Bruno LE BORGNE (VP),
- Samuel FÉRET,
- Thierry EVENO,
- Armelle MANCHEC
- Régis FACCHINETTI



34 communes
177 719 habitants
203 870 habitants



13 communes
24 396 habitants
26 219 habitants



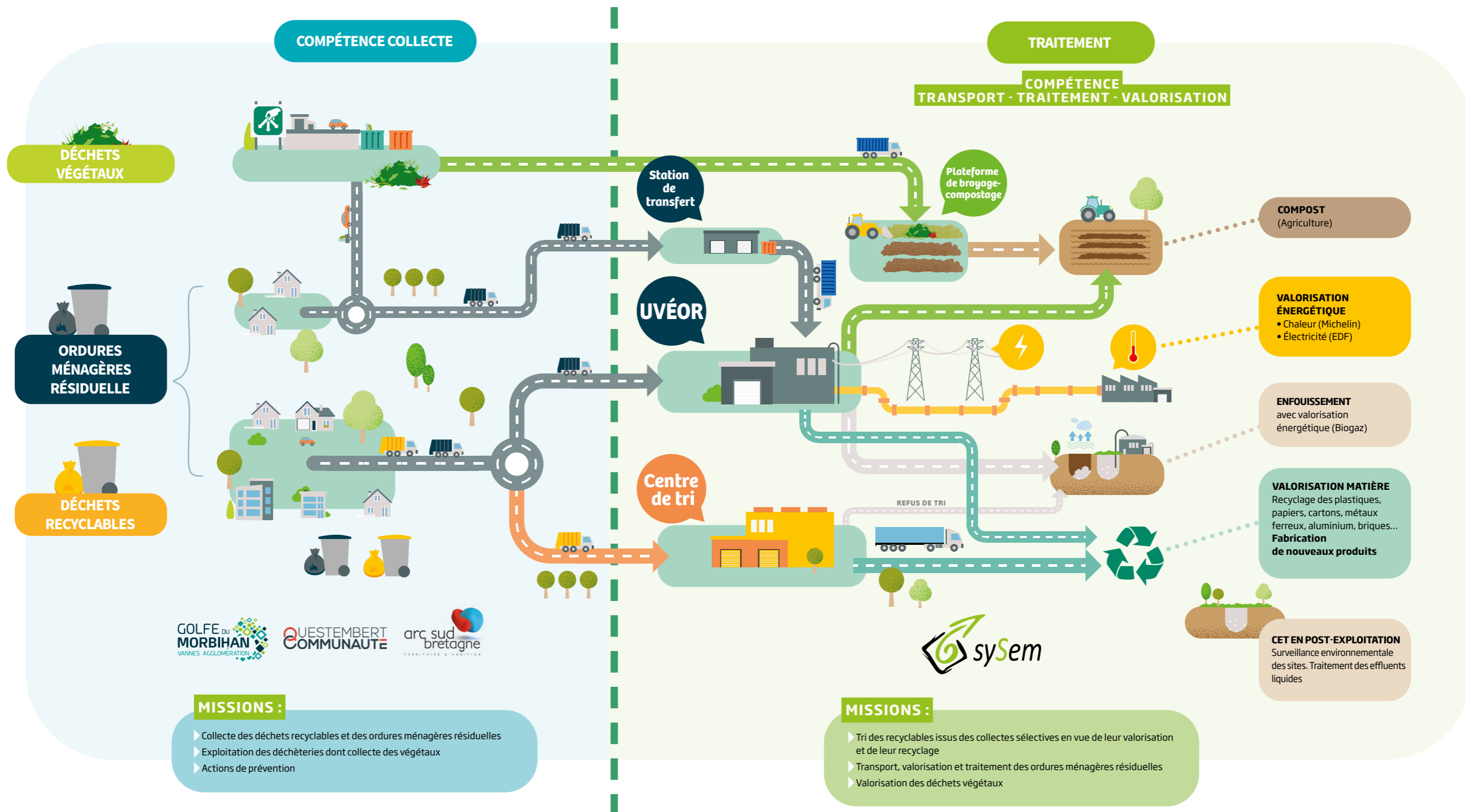
59 communes
231 228 habitants pop INSEE municipale
265 031 habitants (population DGF)



12 communes
29 113 habitants
34 942 habitants

LES FLUX ET LES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS

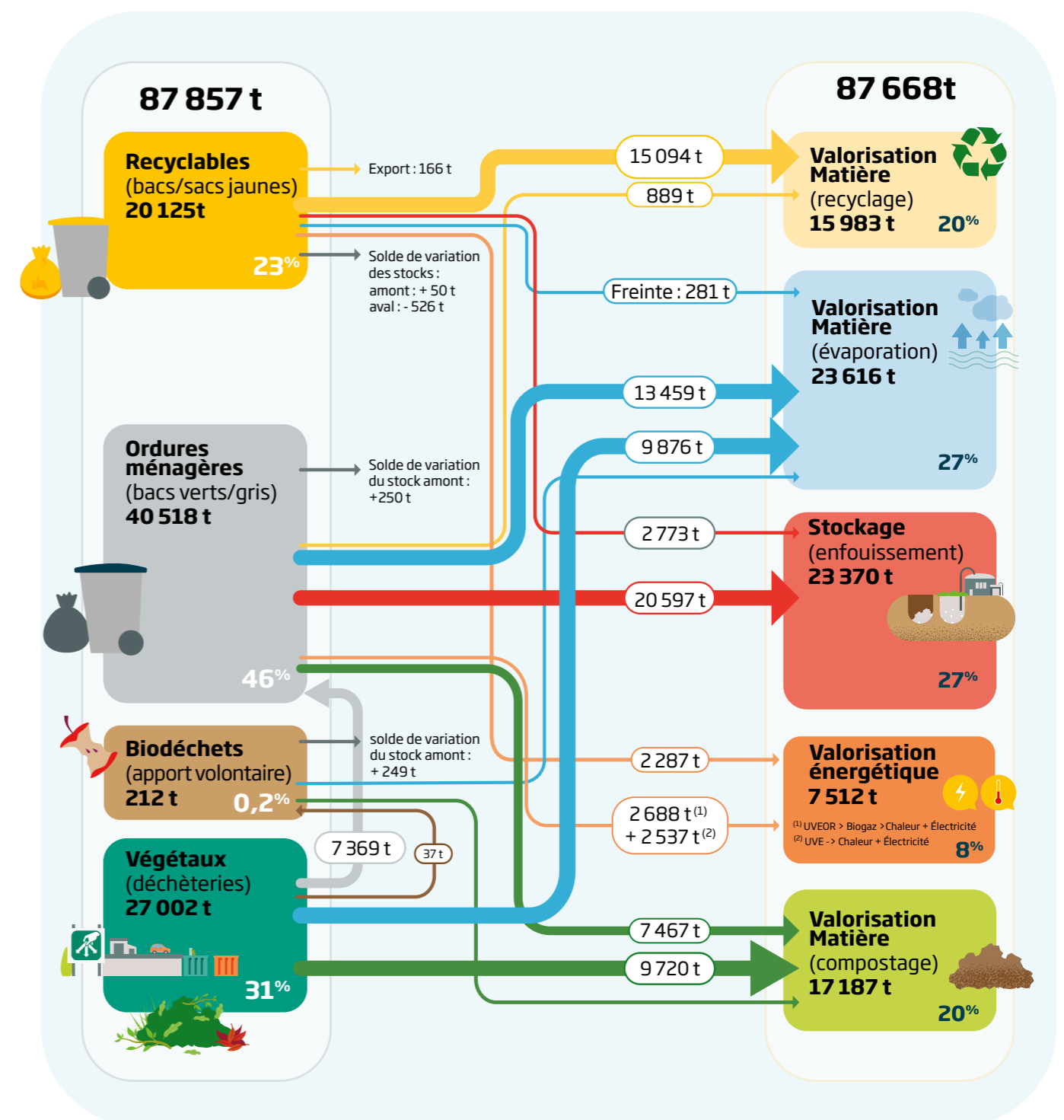
DANS LE SUD-EST MORBIHAN



LES INSTALLATIONS DU SYNDICAT SUR LE TERRITOIRE



LA VALORISATION DES DÉCHETS EN 2025



Explication du solde de variation de stock amont : Si la variation de stock amont est positive, cela signifie qu'il est entré au cours de l'année une plus grande quantité de déchets qu'il n'en a été traité. Si la variation du stock amont est négative : cela signifie qu'il est entré au cours de l'année moins de déchets qu'il n'en a été traité. On a traité une partie du stock présent en début d'année.

* Freinte : quantité de matière dispersée au cours des opérations de logistique (transit, transfert, transport) et de traitement : poussières, évaporation...

LA COMPOSITION DE NOTRE POUCELLE



35% DÉCHETS FERMENTESCIBLES

Déchets alimentaires, déchets alimentaires non consommés, déchets de jardin, légumes non transformés

13 311 TONNES Soit 58 kg/hab.



20% TEXTILES SANITAIRES

Textiles d'hygiène (couche, lingettes ...) ou papiers (mouchoirs)

7 590 TONNES Soit 33 kg/hab.



15% AUTRES PLASTIQUES

Dont objets en plastiques

5 722 TONNES Soit 25 kg/hab.



6% INCOMBUSTIBLES NON CLASSÉS

Céramiques, gravats, litière minérale

2 280 TONNES Soit 10 kg/hab.



5% PAPIERS

dont imprimés non sollicités

2 006 TONNES Soit 9 kg/hab.



4% CARTONS

1 498 TONNES Soit 6 kg/hab.



4% TEXTILES

Dont textile d'habillement

1 456 TONNES Soit 6 kg/hab.



2% MÉTAUX

Emballages métalliques, couvercles

898 TONNES Soit 4 kg/hab.



3% COMBUSTIBLES NON CLASSÉS

1 010 TONNES Soit 4 kg/hab.



3% VERRE

Bouteilles, bocaux

1 102 TONNES Soit 5 kg/hab.



2% COMPOSITES

Petits appareils ménagers principalement

811 TONNES Soit 3 kg/hab.



1% FLACONNAGES PLASTIQUES

334 TONNES Soit 1 kg/hab.



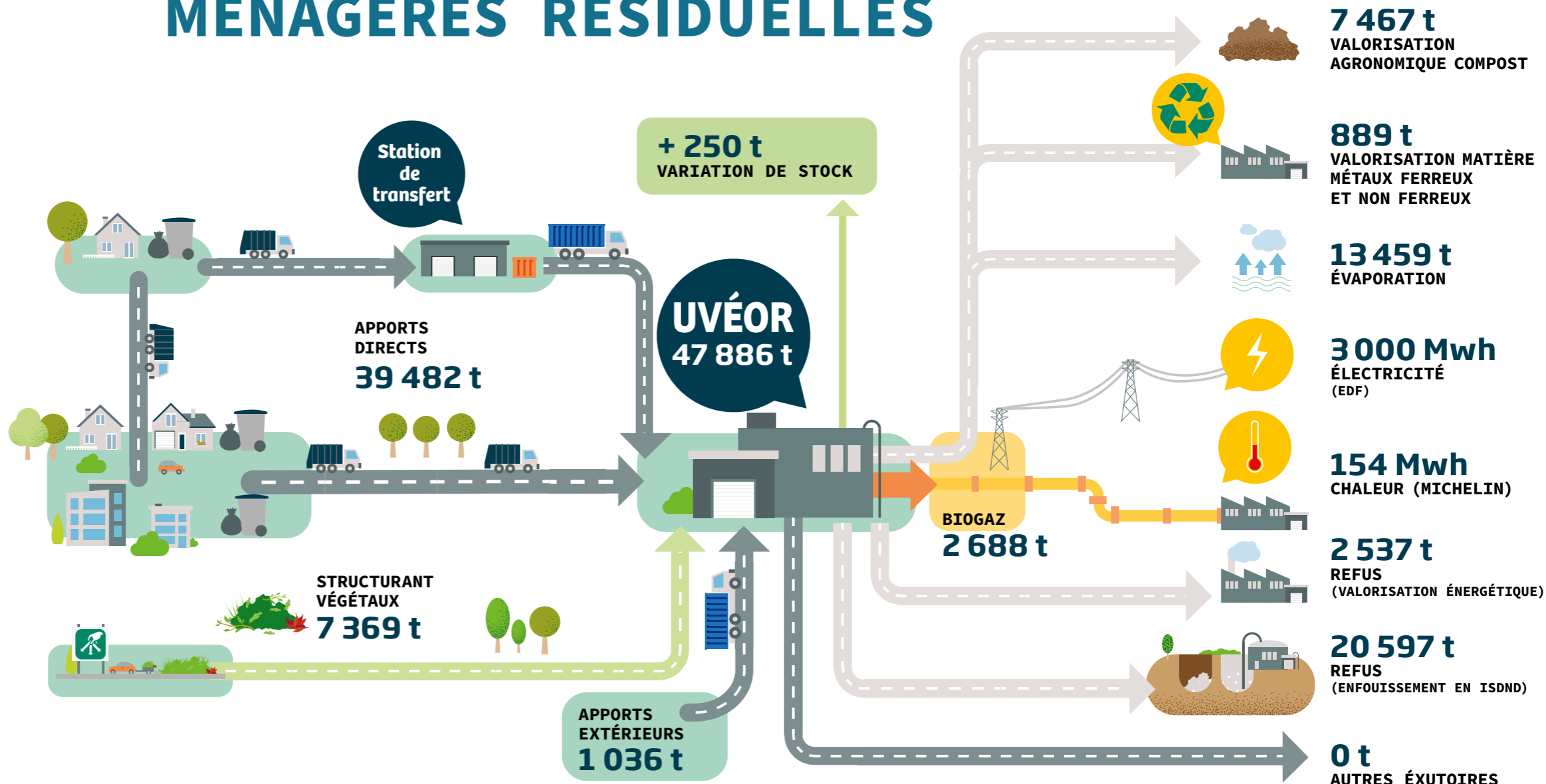
0,3% DÉCHETS SPÉCIAUX

Piles, batteries, médicaments...

129 TONNES Soit 0,6 kg/hab.



LA FILIÈRE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



CHIFFRES CLÉS 2025

47 886 t tonnes de déchets traitées à l'UVÉOR
(dont 1 036 t provenant d'apporteurs extérieurs privés)

39 482 t OMR
7 369 t Broyat de déchets végétaux

14 245 t d'eau évaporée
6 640 t de compost
2 688 t de biogaz
889 t de valorisation matière (ferraille, aluminium)

Taux de refus : **57,1%**
dont 11% traités en valorisation énergétique (dans les départements 29 et 22)

CHIFFRES EN +

PRODUCTION D'OMR

2011
52 354 t
Soit 221,6 kg/hab.

2024
39 627 t
Soit 150,9 kg/hab.

2025
39 482 t
Soit 149 kg/hab.

LA FILIÈRE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET ORGANIQUE (UVÉOR)

L'Unité de Valorisation Énergétique et Organique est une usine qui traite et valorise les ordures ménagères résiduelles (OMR).

Elle trie les ordures ménagères résiduelles pour en extraire toutes les matières fermentescibles, c'est-à-dire susceptibles de se transformer spontanément sous l'action des bactéries présentes dans ces déchets.

Après avoir été triée, cette Fraction Fermentescible des OM (FFOM) est épurée afin d'en extraire les petits éléments indésirables, puis elle est introduite dans un méthaniseur (appelé aussi « digesteur »).

Là, sans oxygène, les bactéries vont dégrader la matière et produire un biogaz composé majoritairement (environ 70 %) de méthane.

Le biogaz est récupéré, épuré, puis il va brûler dans un moteur qui va faire tourner un alternateur : la combustion du gaz dans le moteur va produire de la chaleur et l'alternateur qu'il entraîne va produire de l'électricité. Chaleur et électricité sont revendues et génèrent ainsi des recettes.

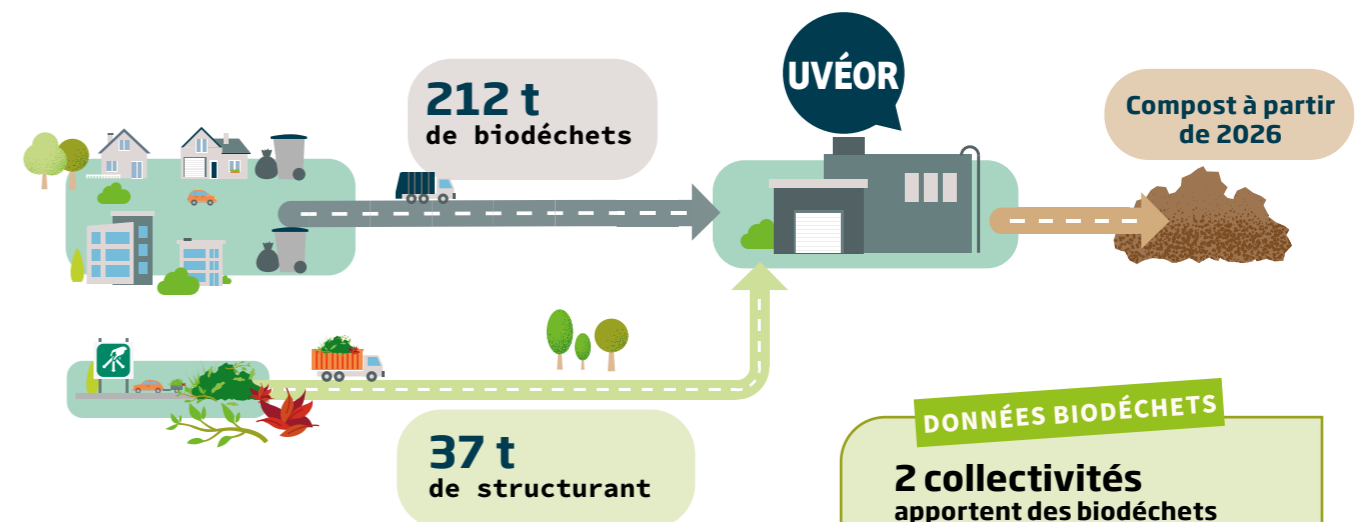
Le digestat contenu dans le méthaniseur est au fur et à mesure extrait du méthaniseur, mélangé à du broyat végétal et mis à fermenter dans des tunnels, cette fois en présence d'oxygène. Peu à peu, il va se transformer en compost. Ce compost, après avoir été criblé, est vendu à des agriculteurs locaux qui l'utilisent pour l'amendement des sols.

FICHE D'IDENTITÉ :

Exploitant : GÉVAL
Marché à échéance : Mai 2030
Capacité nominale : 45 000 t OMR/an + 3 000 t biodéchets /an.
Flux entrants : OMR, Biodéchets
Flux sortants : Compost, métaux ferreux et non-ferreux, refus, électricité, chaleur



LA FILIÈRE DES BIODÉCHETS



DONNÉES BIODÉCHETS

2 collectivités apportent des biodéchets

- Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (88%)
- et Questembert communauté (12%).

Il y a eu 120 apports en 2025. L'apport moyen est de **1 764 kg**.



PREMIÈRES TONNES DE COMPOST DE BIODÉCHETS

Les biodéchets collectés séparément des ordures ménagères sont reçus et valorisés par l'UVÉOR, séparément de la Fraction Fermentescible des OMR (page 12).

En 2025, l'UVÉOR VENESYS a reçu 212 tonnes de biodéchets. Mélangés à du broyat de déchets végétaux, les biodéchets sont mis à fermenter

dans des tunnels en présence d'oxygène. Peu à peu, ils vont se transformer en compost. Ce compost, après avoir été criblé, est vendu à des agriculteurs locaux pour amender les sols

L'UVÉOR a produit cette fin d'année 2025 ses premières tonnes de compost de biodéchets.

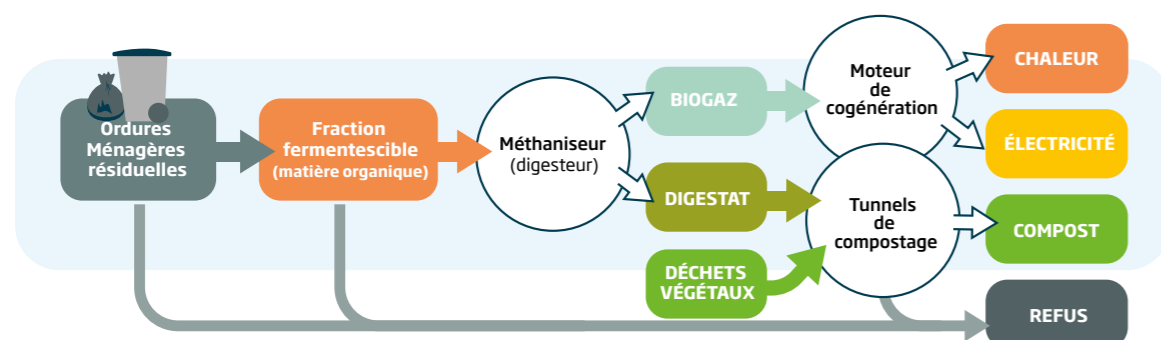


EN 2025

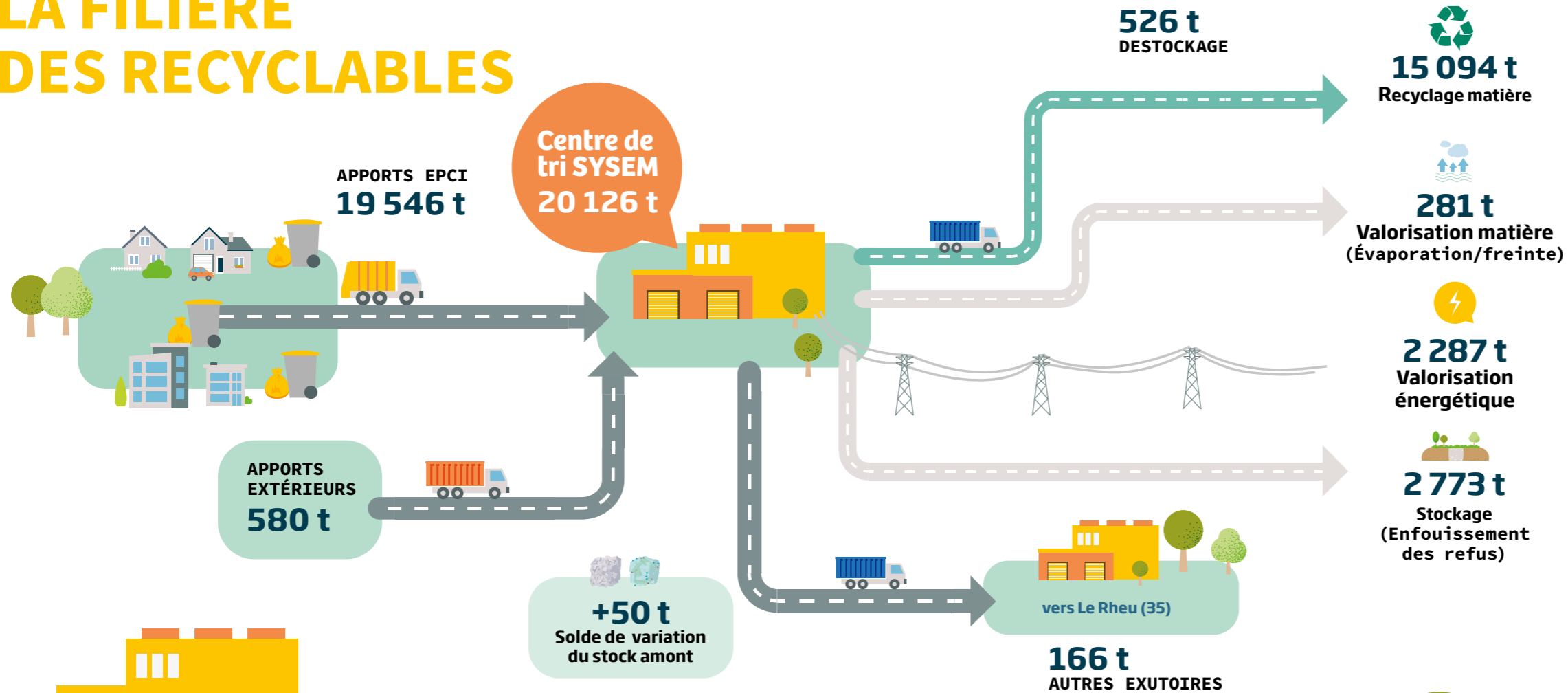
L'année 2025 a vu la fin des travaux de modernisation-optimisation de l'UVÉOR.

Les essais de performances réalisés en période estivale, (période de pleine charge de l'UVÉOR), ont permis de constater que les performances attendues sont bien au rendez-vous. La qualité de la fraction fermentescible, la qualité du compost et la quantité d'énergie produite sont toutes très satisfaisantes.

Ainsi, le 30 octobre 2025, les travaux de modernisation-optimisation de l'UVÉOR ont été réceptionnés par le SYSEM.



LA FILIÈRE DES RECYCLABLES



LES MATIÈRES TRIÉES AU CENTRE DE TRI VENESYS

- 43% MIX FIBREUX** (Hors apports extérieurs)
8 269 TONNES* 24,7 kg/hab.**
- 15% BOUTEILLES, POTS et barquettes plastiques**
2 856 TONNES* 8,5 kg/hab.**
- 6% EMR**
1 112 TONNES* 3,3 kg/hab.**
- 4% ACIER**
853 TONNES* 2,5 kg/hab.**
- 3% BRIQUES ALIMENTAIRES**
631 TONNES* 1,9 kg/hab.**
- 2% FILMS PLASTIQUES**
452 TONNES* 1,4 kg/hab.**
- 1% ALU**
191 TONNES* 0,6 kg/hab.**

CHIFFRES CLÉS 2025

20 126 t
de matières recyclables reçues
(hors cartons de déchèteries)

soit **-1%**
par rapport à 2024

Arrêt des apports AQTA et CCBI
au 30/11/2025

Tonnage trié : **19 909 t**
Taux de recyclage : **75%**
Taux de refus : **25%**

INFO +

Chaque semaine, le centre de tri reçoit l'équivalent d'1 piscine olympique de matières à trier !

6 070 passages
(dépotages) de camions
soit **117 par semaine.**
130 de moins qu'en 2024

880 semi-remorques
de produits triés sont
partis vers les usines
de recyclage,
soit **17 chaque semaine**
25 de plus qu'en 2024

EXPÉDITIONS DES MATIÈRES RECYCLABLES EN FRANCE ET EN EUROPE

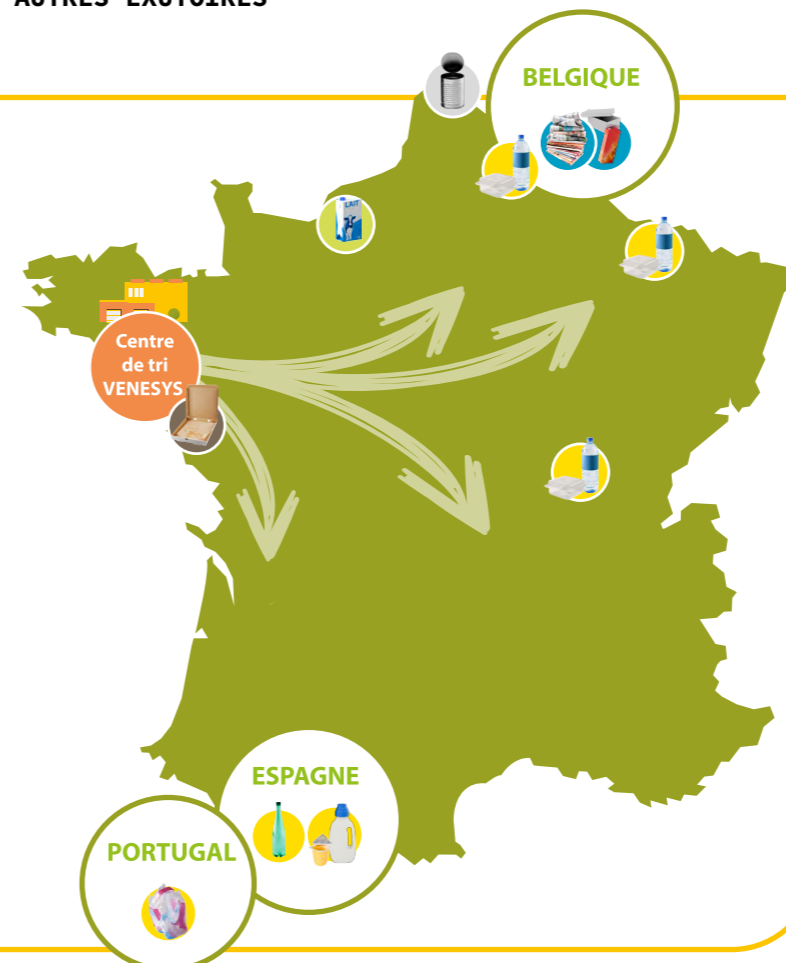
depuis le centre de tri VENESYS, en 2025

MIX FIBREUX	EMR (CARTONS BRUNS)	PETC (PLASTIQUE CLAIR)
ACIER	ALU	PLASTIQUES SOUPLES (FILMS PE)
ELA (BRIQUES ALIMENTAIRES)	PEHD/PP/PS (PLASTIQUE OPAQUE)	PETF (PLASTIQUE FONCÉ)

VALORISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

35% 65%

PAPIERS CARTONS	MÉTAUX	PLASTIQUE
24% 76%	92% 8%	53% 47%



26% REFUS DE TRI

5 021 TONNES* 15 kg/hab.**

* Les quantités ne prennent pas en compte les tonnages extérieurs.
** Les ratios sont calculés en rapport avec les populations du SYSEM ainsi que les Communautés de communes Auray Quiberon terre Atlantique (AQTA) et de Belle Ile en Mer (CCBI).

CHIFFRES EN +

PRODUCTION DE RECYCLABLES

2011
10 116 t
Soit 42,8 kg/hab.

2024
14 024 t
Soit 53,4 kg/hab.

2025
14 405 t
Soit 54,4 kg/hab.

LA FILIÈRE DES RECYCLABLES

LE CENTRE DE TRI VENESYS

CLAP DE FIN POUR LE CENTRE DE TRI VENESYS

En août 2010, le centre de tri des déchets recyclables VENESYS triait ses premières tonnes de déchets recyclables. En décembre 2025, le centre de tri a cessé son activité.

L'arrêt d'activité est l'occasion de faire un bilan des services rendus par l'installation depuis sa mise en service en 2010.

Construit en 2009-2010, le centre de tri a fait l'objet d'une modernisation en 2022 afin de recevoir les nouveaux recyclables résultant de l'extension des consignes de tri.

En plus de 15 ans de fonctionnement, le centre de tri VENESYS a reçu 248 000 tonnes de déchets recyclables en provenance des territoires des 3 collectivités membres du syndicat et de 5 autres communautés.

Des 236 500 tonnes issues de la collecte sélective et triées par le centre de tri VENESYS, près de 195 000 tonnes de matériaux ont été orientées vers le recyclage.

Durant cette même période, le centre de tri a reçu la visite de 25 051 élèves des écoles du territoire et 6 538 visiteurs « grand public ».

Il a également reçu, à l'occasion d'évènements protocolaires, de visites techniques ou simplement de journées portes-ouvertes, plusieurs centaines de visiteurs de divers horizons : élus, techniciens, personnels d'entreprises du territoire et d'au-delà, associations, élèves d'établissements d'enseignement supérieur... venus de France et d'Europe.

Exploité pendant toute cette période par la société 'SUEZ Recyclage Valorisation Ouest' dans le cadre de trois marchés publics successifs, le centre de tri VENESYS n'a connu aucun incident ou accident majeur ni sinistre.

FICHE D'IDENTITÉ :

Exploitant : SUEZ RV

Marché à échéance : 31/12/2025

Capacité nominale : 20 000 t/an

Flux entrants :
70% Flux MULTI-MATERIAUX (avec papiers)
30% Flux EMBALLAGES seuls

Flux sortants :
Papiers cartons en mélange, briques alimentaires, plastiques rigides et souples, métaux ferreux et non-ferreux, refus.



PRÉPARATION DU NOUVEAU DISPOSITIF POUR LE TRI DES RECYCLABLES

Au cours des années 2024 et 2025 ont été mis en place les marchés publics de prestations de service afin d'assurer la continuité de service après l'arrêt d'activité du Centre de tri VENESYS.

Une partie de celui-ci va être utilisée pour réceptionner et entreposer les déchets recyclables provenant des collectes sélectives. Les recyclables seront ensuite chargés dans des semi-remorques et prendront la direction du centre de tri du Rheu (près de Rennes).

Ce nouveau dispositif a débuté son fonctionnement en janvier 2026.

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS : DANS LA POUBELLE JAUNE!

PAPIERS, JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES



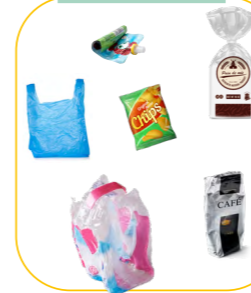
CARTONNETTES



BOÎTES, FLACONS, TUBES MÉTALLIQUES



FILMS SOUPLES



BOUEILLES, BARQUETTES, TUBES, POTS ET FLACONS EN PLASTIQUE



BRIQUES ALIMENTAIRES, TUBES DE CHIPS



ASTUCES

1 Ne pas "imbriquer" un emballage dans un autre car les matières risquent d'être mal triées.

2 Inutile de laver les bouteilles et les emballages avant de les jeter, il suffit de bien les vider!

3 Le bouchon doit être vissé sur la bouteille pour qu'il soit recyclé.



CERTAINS OBJETS N'ONT PAS LEUR PLACE AU CENTRE DE TRI!

LES OBJETS DANGEREUX

À DÉPOSER DANS UNE COLONNE À VERRE

Le verre
Ne pas mettre de verre dans les bacs ou sacs jaunes, c'est dangereux, il peut casser et blesser le personnel du centre de tri!

À RAPPORTER EN MAGASINS SPÉCIALISÉS

Les objets explosifs ou inflammables



LES REFUS DE TRI

À METTRE DANS LA POUBELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



À DÉPOSER DANS UNE BORNE TEXTILE (LE RELAIS)

Le textile
(Vêtements, chaussures, draps, torchons, serviettes...)



À RAPPORTER EN PHARMACIE



LA BIODIVERSITÉ SUR NOS SITES



⁽¹⁾ Crapaud épineux
(photo d'illustration)



⁽²⁾ Larve de Salamandre tachetée
(photo SYNERGIS)



⁽⁴⁾ Noctule de Leisler
(photo d'illustration)

LE SUIVI BIOLOGIQUE DE LA ZONE NATURELLE ATTENANTE À L'UVEOR VENESYS

En 2025, le suivi de la zone naturelle par le bureau d'études SYNERGIS Environnement s'est déroulé au cours de 5 visites de terrain, réparties de mars à octobre. Ces visites ont permis d'établir le suivi des habitats disponibles pour la faune, le suivi des amphibiens, des reptiles et des chauve-souris, ainsi que le contrôle de l'efficacité des mesures de gestion du site. Les travaux d'entretien, suivant le plan de gestion 2024-2028, ont, quant à eux, été conduits par l'entreprise d'insertion OCRE, spécialisée en génie écologique.

Un travail sur le long terme pour maintenir la biodiversité et accueillir de nouvelles espèces sur la zone naturelle

Deux espèces d'amphibiens ont pu être observées au cours des suivis : le crapaud commun (adulte⁽¹⁾) et la salamandre tachetée. Cette dernière utilise le site pour se reproduire, puisque des larves ont de nouveau été comptabilisées⁽²⁾. Le Lézard des murailles, une espèce de reptiles, a également été détectée⁽³⁾.

Les chauves-souris (chiroptères) font l'objet d'un suivi, une année sur deux, par enregistrement et analyses



⁽³⁾ Lézard des murailles
(photo d'illustration)

des ultrasons qu'elles émettent. L'année 2025 met en évidence la présence d'une nouvelle espèce encore jamais détectée sur site : la Noctule de Leisler. Celle-ci utilise le site pour se nourrir, comme les 6 autres espèces déjà répertoriées en 2025. Le nombre de contacts enregistré en 2025 est le plus fort jamais enregistré depuis le début des suivis en 2015 (1676 en 2025 contre 349 en 2015). Cela démontre le bon état du milieu et l'efficacité des mesures mises en place depuis 2012.

LES AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ : UNE RUCHE À L'UVEOR

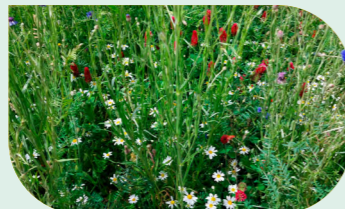
Depuis plus de 10 ans, le SYSEM et GEVAL, exploitant de l'UVEOR réalisent conjointement des aménagements pour accueillir et développer la biodiversité sur l'écopôle VÉNÉSYS. L'aménagement d'un corridor écologique en bordure de site, d'arbres fruitiers et de prairies fleuries a permis l'observation de nombreux insectes et d'hirondelles rustiques. Depuis 2 ans une ruche a également été installée ; elle a permis la récolte de 22 kg de miel en 2025.



La prairie fleurie de l'UVEOR

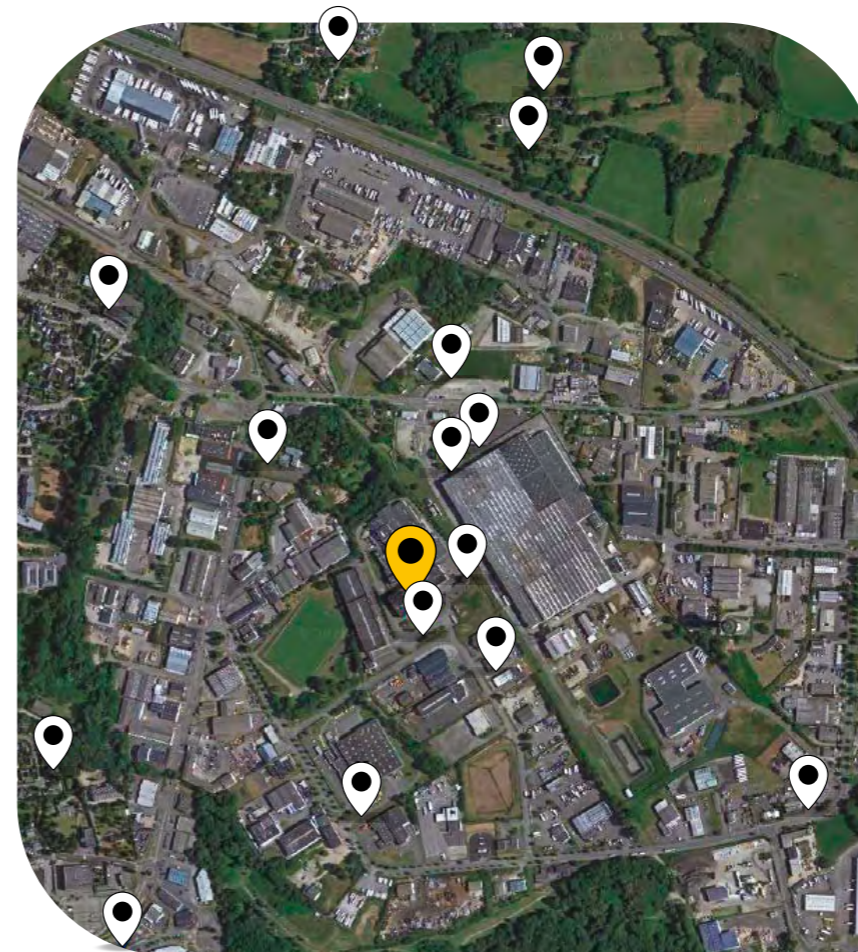
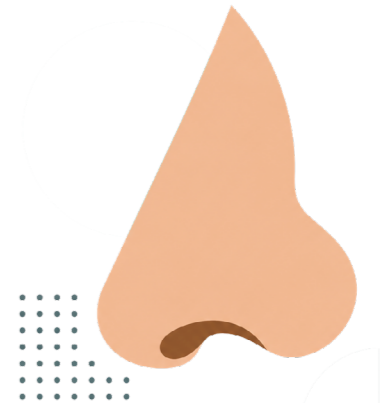


La ruche installée à l'UVEOR



LA SURVEILLANCE DES ODEURS DE L'UVEOR

LE SYSEM ORGANISE UNE SURVEILLANCE DES ODEURS AUTOUR DE L'ECOPÔLE VENESYS

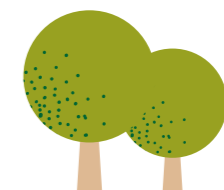


13 points de la tournée de surveillance des odeurs

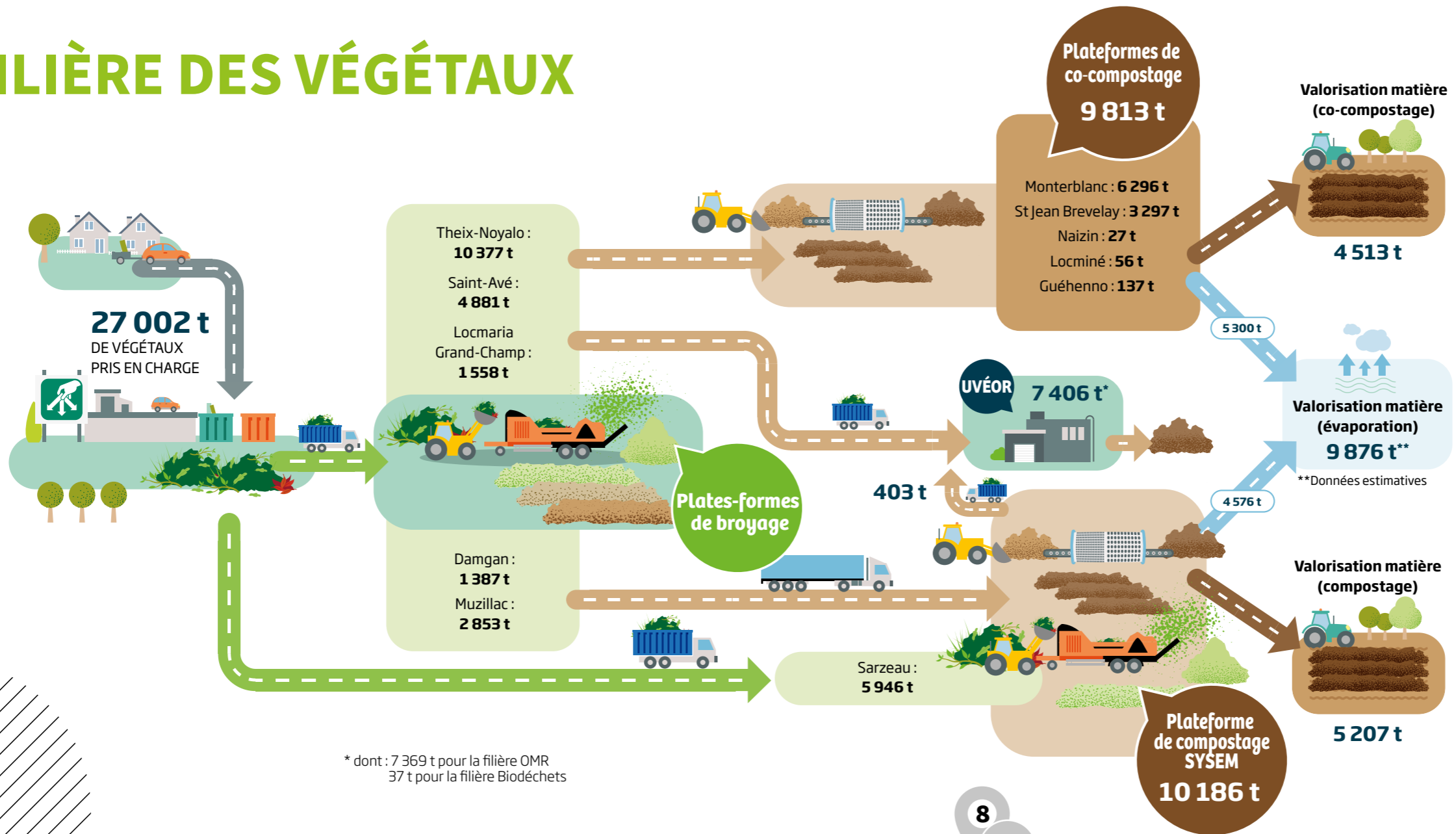
C'est la société ODOURNET, cabinet spécialisé en reconnaissance d'odeurs, qui effectue les tournées hebdomadaires de surveillance. Des « nez », personnes formées par le cabinet à la reconnaissance d'odeur et au logiciel de référencement, passent sur les 14 lieux référencés, pendant quelques minutes, et doivent définir les odeurs ressenties ainsi que leur intensité. ODOURNET effectue une surveillance par semaine en basse saison et deux surveillances par semaine en haute saison.

En 2025, **76 tournées de surveillance** ont été effectuées, soit **996 observations** (odorantes ou non odorantes). Sur les 277 observations odorantes relevées (soit 27,8 % des observations), 187 étaient liées aux activités de l'UVEOR, 90 étaient liées aux autres activités industrielles de la zone d'activité et à la circulation.

75,4 % des odeurs de l'UVEOR perçues étaient très faibles ou faibles, et étaient perçues sur site ou directement aux abords du site.



LA FILIÈRE DES VÉGÉTAUX



CHIFFRES CLÉS 2025

67
campagnes de broyage
57 en 2024

840
camions FMA
(Fond Mouvant Alternatif)
pour le transport de broyats
869 en 2024

27 002 t
-12% de végétaux traités
soit **131kg/hab.**
30 718 t et 151 kg/hab.
en 2024

5 207 t
de compost normé
NFU 44-051
de l'Écosite de Sarzeau valorisées
en agriculture
6 888 t en 2024

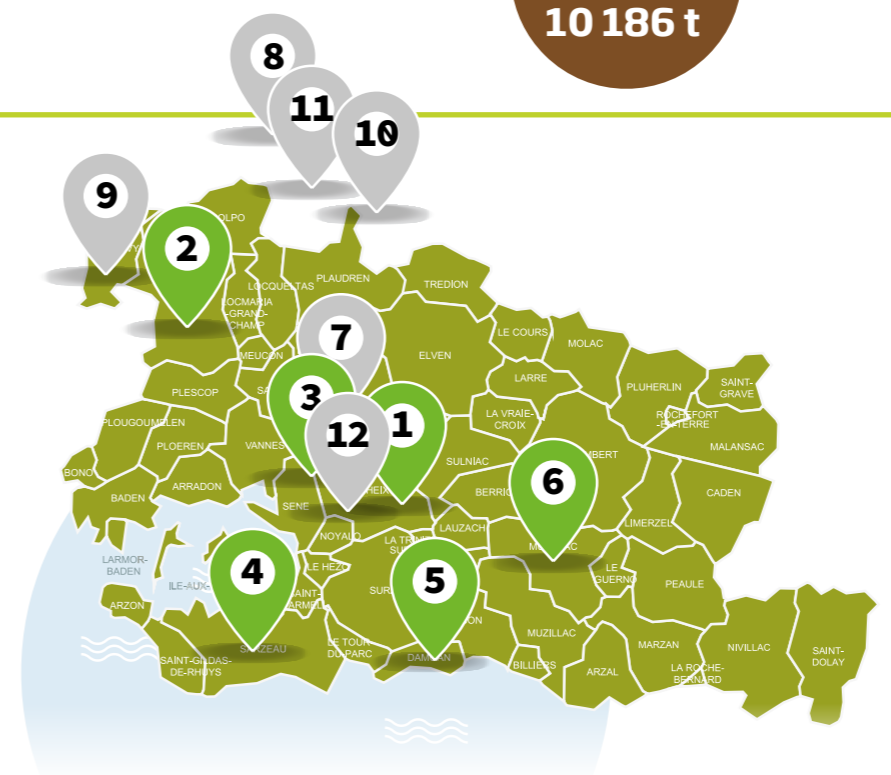
*Population INSEE municipale GMVA-ASB

LES OUTILS UTILISÉS PAR LE SYSEM :

- 1 Plateforme de broyage de Theix-Noyalo :
• Déchèterie de « Bonnervo »
- 2 Plateforme de broyage de Locmaria-Grand-Champ :
• Déchèterie du Pont du Loc'h
- 3 Plateforme de broyage de Saint-Avé
• Déchèterie de Kermelin
- 4 Plateforme de broyage de Sarzeau
- 5 Plateforme de Damgan
- 6 Plateforme de Muzillac
• Déchèterie de Kerponer

LES SITES DE VALORISATION :

- FILIÈRE CO-COMPOSTAGE :**
- 7 JEGOUSSE VALORISATION à Monterblanc
 - 8 SEM LIGER à Locminé
 - 9 VALBE à Saint-Jean Brévelay
 - 10 SARL ARVOR COMPOST à Naizin
 - 11 KERGOURDAN à Guéhenno
 - 12 UVÉOR VÉNÉSYS
- FILIÈRE COMPOSTAGE :**
- 4 Plateforme de Sarzeau



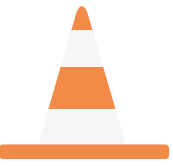
CHIFFRES EN +

PRODUCTION DE VÉGÉTAUX

2011
24 615 t
Soit 115,5 kg/hab.

2024
30 718 t
Soit 129,9 kg/hab.

2025
27 002 t
Soit 131 kg/hab.



TRAVAUX

DE MISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉCOSITE DE LA LANDE DU MATZ



L'ÉCOSITE DE LA LANDE DU MATZ, SITUÉ SUR LA COMMUNE DE SARZEAU, COMPREND :

- Une station de transfert de déchets (permettant une rupture de charge entre le territoire de la Presqu'île de Rhuy et les installations de traitement des OMR (écopôle VENESYS),
- Une plateforme de broyage, criblage-compostage de déchets végétaux,
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) exploitée dans les années 70 à 90 et fermée depuis 2005 ; le SYSEM en assure la post-exploitation : surveillance, analyse des rejets, stabilité du massif de déchets...
- Des installations communes à ces trois équipements : locaux modulaires d'accueil et sociaux, pont-bascule et barrières, moyens de lutte contre l'incendie, le tout dans une enceinte clôturée.

Ce site, qui relève du Droit des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), a fait l'objet d'une étude d'État des lieux - Diagnostic conduite par le SYSEM en 2018-2019 qui a permis d'identifier une centaine de points de non-conformité.

Depuis lors, le SYSEM s'est employé à lever les non-conformités administratives et juridiques tout en préparant la réalisation des travaux nécessaires à la mise en conformité du site.

Ainsi, 5 groupes de travaux ont été constitués :

- Le renouvellement des équipements d'entrée (pont-bascule, locaux, portail...),
- La mise en conformité de la plateforme de valorisation des déchets végétaux,
- Le contrôle et la réfection des réseaux des effluents résiduaires,
- La réhabilitation de l'ISDND (ex Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2),
- La modernisation de la station de traitement des effluents.

Le renouvellement des équipements d'entrée commencé en 2018 s'est poursuivi en 2020 et 2022. Concernant les équipements d'entrée, il reste quelques travaux à réaliser (portail, ralentisseurs, panneaux...).

Le contrôle des réseaux des effluents résiduaires a commencé en 2025, il s'achèvera en 2026.

Les travaux de mise en conformité de la plateforme de valorisation des déchets végétaux (captation, regroupement et récupération des eaux de ruissellement, renforcement des ressources en eau pour extinction d'incendie) préparés en 2025 ont commencé au début de l'année 2026 et s'achèveront dans le courant de l'été 2026.

Les autres travaux vont se succéder selon un programme qui se déroulera jusqu'à 2030.

1. Assainissement non collectif du bâtiment d'accueil modulaire, armoire tarif jaune et armoire TGBT.
2. Bâtiment d'accueil modulaire.
3. Pont-bascule, bornes de pesage, matériels informatiques et barrières.



Extraction des lixiviats

Pont bascule



Hydrocurage



Sondage plateforme 1



Séparation zone de travaux zone exploitation

Sondage plateforme 2



Sondage plateforme 3



BILAN DES QUANTITÉS

DE DÉCHETS PRISES EN CHARGE PAR LE SYSEM

La présente rétrospective est établie à partir des données d'effectifs de population DGF et des quantités de déchets collectées sur le territoire et confiées au SYSEM (stations de transferts, plateformes, usines).

Sur la période étudiée (16 années), on constate :

- Une évolution positive et régulière de l'effectif de population, de l'ordre de +1 % par an ;
- une quantité totale de déchets pris en charge qui oscille entre 80 000 et 90 000 tonnes par an, avec une tendance à diminuer, faiblement marquée et très irrégulière.
- Cette irrégularité est essentiellement le fait de la production annuelle de déchets végétaux ; en effet, celle-ci est notablement influencée par les conditions météorologiques et climatiques.

En focalisant sur les ordures ménagères totales, on distingue trois périodes distinctes :

- **2011 à 2014**, durant laquelle on constate une diminution de la masse d'ordures ménagères totales collectée ; cette période constitue en fait la fin d'un phénomène de baisse commencé aux environs de 2005 ;
- **2015 à 2021** durant laquelle on constate une reprise à la hausse légère ; à noter l'impact de la crise sanitaire COVID 19 sur l'année 2020, qui marque en creux cette année alors que 2018, 2019 et 2021 sont sur la même trajectoire ;

• **2022, 2023 et 2024**, trois années marquées par une diminution significative vraisemblablement liée à une diminution de la consommation des ménages causée par la crise inflationniste et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle a induite, diminution liée aussi à l'éviction des producteurs non-ménagers de déchets (entreprises, établissement commerciaux, administratifs, sanitaires et sociaux...)

Globalement, sur la période 2011-2025, la quantité d'ordures ménagères totales collectée a diminué de 14 % alors que, dans le même temps, le ratio par habitant diminuait de 23 % ; ceci démontre que la baisse de « productivité » des usagers est compensée presque pour moitié par l'augmentation de la population.

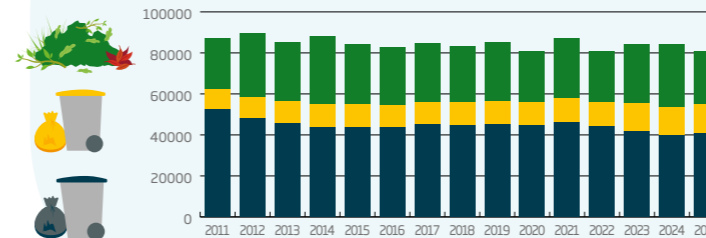
Concernant les OMR prises isolément, on retrouve les mêmes périodes et on peut formuler les mêmes remarques ; à cela vient s'ajouter, pour ce flux, une diminution marquée pour la période 2022-2024, conséquence de la mise en application de l'extension des consignes de tri des emballages, de la diminution de la consommation des ménages du fait de la crise inflationniste et la baisse du pouvoir d'achat quelle a induite.

Concernant les recyclables triés pris isolément, on retrouve les mêmes périodes et on peut formuler les mêmes remarques, sauf pour la période 2022-2024, marquée pour ce flux par une forte hausse en 2023, conséquence de la mise en application de l'extension des consignes de tri des emballages, hausse qui se poursuit en 2024 du fait de la consolidation de cette extension.

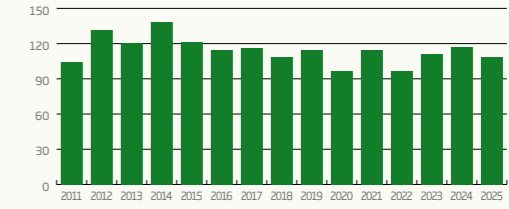
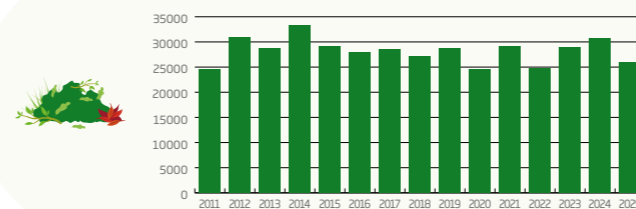
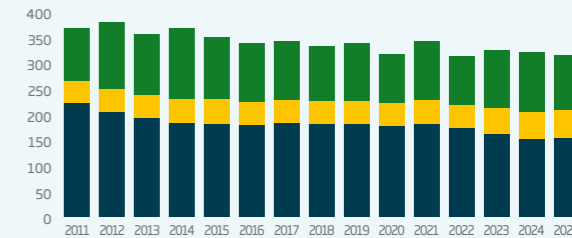
À RETENIR :

- ✓ L'évolution de la quantité collectée d'ordures ménagères totales (= résiduelles + recyclables) ne dépend pas que de la « productivité » (en kg/hab) des usagers ;
- ✓ L'évolution de la quantité collectée d'ordures ménagères totales est aussi déterminée, à part quasi-égale, par un facteur extérieur que constitue l'évolution de la population du territoire ;
- ✓ La quantité collectée d'ordures ménagères totale (OMR et recyclables) subit également les conséquences d'un autre facteur extérieur : les perturbations économiques ; il est important de garder présent à l'esprit que les effets de ces perturbations sont ponctuels et la plupart du temps provisoires voire réversibles ; le retour à une conjoncture plus favorable à la consommation - notamment celle des ménages - et plus généralement favorable à la dynamique de l'activité économique pourrait bien être marqué par une reprise à la hausse de la quantité collectée de déchets ; les deux inconnues étant : Quand ? Et dans quelle ampleur ? Les actions de prévention des déchets étant seules en mesure de limiter cette reprise et son ampleur...

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ COLLECTÉE DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SYSEM DE 2011 À 2024 (EN TONNES)

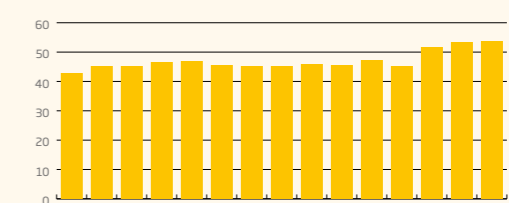
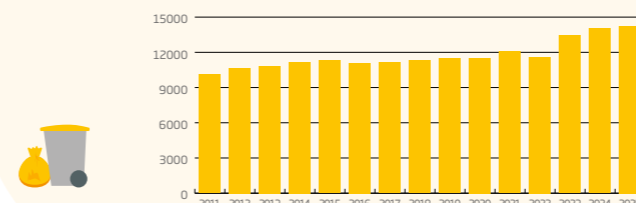
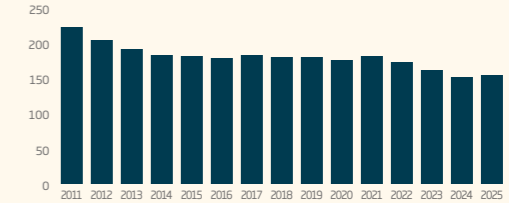
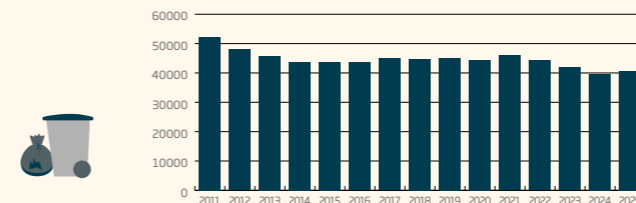
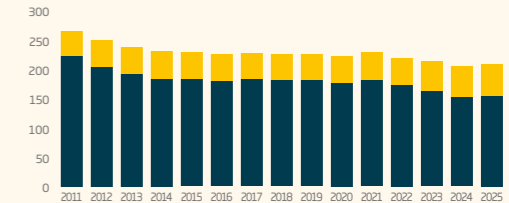
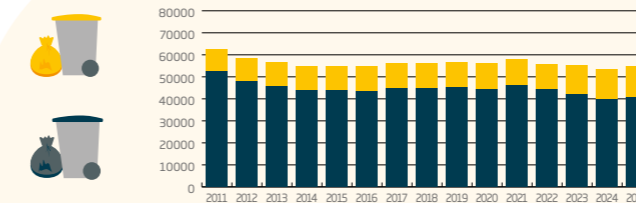
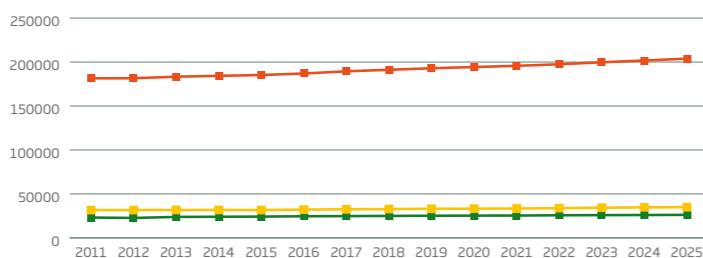


ÉVOLUTION DES RATIOS DE COLLECTE DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SYSEM DE 2011 À 2024 (EN TONNES)



ÉVOLUTION DE LA POPULATION DGF sur le territoire du sysem de 2011 à 2025

Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ASB	31 627	31 650	31 788	31 741	31 694	32 163	32 543	32 825	33 107	33 268	33 429	33 833	34 323	34 724	34 942
GMVA	181 488	181 551	183 332	184 291	185 250	186 977	189 453	191 198	192 942	194 312	195 681	197 462	199 720	201 730	203 870
QC	23 155	22 695	23 844	24 039	24 233	24 596	24 783	24 996	25 208	25 328	25 447	25 731	25 887	26 010	26 219
TOTAL	236 270	235 896	238 964	240 071	241 177	243 736	246 779	249 018	251 257	252 907	254 557	257 026	259 930	262 464	265 031
Évol° annuelle		-0,2%	1,3%	0,5%	0,5%	1,1%	1,2%	0,9%	0,9%	0,7%	0,7%	1,0%	1,1%	1,0%	1,0%
Évol° p/r 2011		0%	1%	2%	2%	3%	4%	5%	6%	7%	8%	9%	10%	11%	12%



LA COMMUNICATION

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES DÉCHETS INDÉSIRABLES

Fin 2025, le Syndicat a lancé une campagne de communication pour protéger les installations de traitement et les agents chargés de leur exploitation contre les déchets dits "indésirables" ou dangereux. En pratique il s'agit de déchets explosifs, inflammables, de déchets électriques, de déchets qui s'enroulent autour des engrenages ou créent des torons comme les câbles, les tuyaux, les cordes et le textile.

Tous ces déchets ont des filières de valorisation spécifiques et ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères (poubelle noire) ou dans la collecte sélective (poubelle jaune).

Cette campagne s'est articulée autour de d'affichage, d'annonces presse, réseaux sociaux, site web du SYSEM, des EPCI et des mairies. Elle sera également renouvelée en 2026.



CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES IMBRIQUÉS/EMBOÎTÉS

Initiée en 2024, la campagne de communication sur les déchets imbriqués /emboîtés a été poursuivie en 2025. Ludique, elle met en scène un pot de yaourt (en plastique) coincé dans une boîte de conserve (en métal) ! Pour être bien triés, les emballages doivent être séparés les uns des autres, non emboîtés, non imbriqués.

Cette campagne a été lancée dans le but d'améliorer la qualité du tri et le recyclage des matières. En effet, un mauvais tri entraîne des pertes de matière à recycler et donc une perte de recette de valorisation.

Les premiers résultats

Si les résultats peuvent encore être améliorés, nous constatons une réelle diminution de la part des imbriqués dans les apports et moins d'imbriqués sur les collectes de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Le SYSEM a proposé des affiches 4x3 m et 120 x176 cm, une campagne radio sur les ondes d'Hit West, Europe 2 et Radio Océane. La campagne a aussi été relayée dans la presse, les réseaux sociaux et les sites Internet du SYSEM, des EPCI et des mairies. Conscient que ces gestes de tri prennent du temps à être mis en place dans les foyers, le SYSEM redévoiera également cette campagne en 2026.



LES ATELIERS « VERT L'AUTOMNE »

VERT L'AUTOMNE est l'évènement grand public de l'automne qui sensibilise à la réduction des déchets, à l'écocitoyenneté et à la préservation de la biodiversité.

Organisé par le SYSEM et ses collectivités membres, cet évènement met en avant tous les acteurs qui œuvrent au quotidien pour rendre le territoire plus durable.

Pour sa 2^e année d'existence, l'évènement a doublé sa fréquentation ! 2495 personnes ont participé aux animations proposées de mi-septembre à fin novembre 2025 sur tout le territoire :

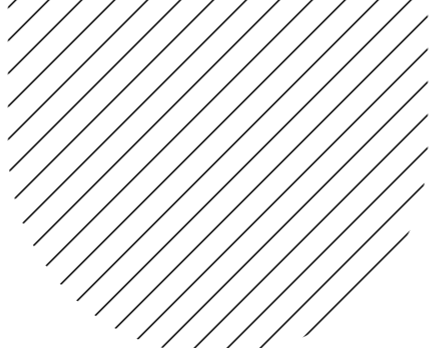
- Ateliers **ménage au naturel**, animés par Ar Tizan
- Ateliers **salle de bain zéro déchet** animés par Géraldine Mercier, naturopathe
- Ateliers **mon jardin zéro déchet, paillage et compostage**, animés par les collectivités
- Ateliers **Noël zéro déchet**, animés par le SYSEM
- Ateliers **Furoshiki** animés par le SYSEM
- Ateliers réparations avec **les repairs cafés** de Séné, Surzur, Questembert et Pluherlin et réparation de vélos avec vélomotive
- Ateliers **réemploi** avec La Recyclerie Péaulaise
- Ateliers enfants **serious game** et **Contes scientifiques et écologiques** avec Les Petits débrouillards du Pays de Vannes



[< VOIR LE PROGRAMME COMPLET](#)

- **Visites du centre de tri et du centre d'enfouissement** de La Vraie-Croix
- **Animations natures** proposées par Clim'action les sentinelles du climat et **opération nettoyage de plage** animée par l'association Les mains dans le sable
- **Soirées ciné** en partenariat avec le Cinéma Iris de Questembert et le Cinéma La Garenne de Vannes
- **Disco soupe** pour les étudiants de l'UBS avec les Cuisiniers solidaires
- **World Cleanup day** sur le territoire,
- **Conférences zéro déchet** animées par Zéro Waste Pays de Vannes
- **Faites du réemploi** porté par la ressourcerie Péaulaise
- **Forum récup et réemploi** proposé par la ressourcerie de Questembert

LES ANIMATIONS



LES VISITES DU CENTRE DE TRI VÉNÉSYS

Toute l'année, le SYSEM propose des visites des installations pour sensibiliser les scolaires et le grand public aux enjeux de la valorisation, de la réduction des déchets ainsi qu'aux bons gestes de tri. Ainsi, en 2025, nous avons accueilli sur le centre de tri VÉNÉSYS **2 840 visiteurs** dont **2 314 élèves** des écoles primaires, collèges, lycées ainsi que des étudiants en formation post-Bac.

Les élèves du territoire ont vu les quantités de déchets recyclables triés chaque jour par les agents et les machines. Ils ont été sensibilisés aux gestes de tri, aux déchets autorisés dans la collecte et également aux objets interdits. Le recyclage, la réduction des déchets et le réemploi sont également abordés grâce à un jeu d'équipe sous forme d'échappement. Cette animation très ludique permet de tester ses connaissances sur le tri en manipulant de vrais objets !



526 personnes « grand public » ont été accueillies lors des journées ou des soirées portes-ouvertes organisées tous les mois, le mardi en « after work ». Le SYSEM a également accueilli des élus et agents territoriaux, ainsi que des personnels d'entreprises ou encore des membres de nombreuses associations.



LES VISITES DE L'ISDND DE LA VRAIE-CROIX

Le SYSEM a organisé pour le grand public des visites de l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) Sèche à la Croix Irtelle sur la commune de La Vraie-Croix. Une cinquantaine de citoyens a ainsi pu découvrir l'enfouissement de nos déchets non valorisables ou inertes. Cette visite très intéressante permet de faire le lien avec les actions de prévention et de réduction des déchets.

Cela ouvre les réflexions sur la fin de vie des objets du quotidien mal triés ou non-recyclables qui finissent leur vie dans cette installation, notamment les objets à usage unique ou limités dans le temps comme les éponges, lingettes, brosses à dents, couches bébé, serviettes hygiéniques, rasoirs, briquets, stylos...



LES FINANCES ET LES COÛTS

LES COÛTS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

EN 2025



	COÛT TECHNIQUE AIDÉ (OPÉRATIONNEL)*					Coût fonctionnel (structure et communication)
	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables	Déchets végétaux	Anciens CET**	ENSEMBLE des flux	
€/habitant	48,46 €	14,20 €	3,29 €	1,08 €	67,03 €	4,67 €
€/tonne	284,63 €	243,18 €	26,24 €	//	198,40 €	13,96 €

RAPPEL 2024



	COÛT TECHNIQUE AIDÉ (OPÉRATIONNEL)*					Coût fonctionnel (structure et communication)
	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables	Déchets végétaux	Anciens CET**	ENSEMBLE des flux	
€/habitant	43,19 €	14,87 €	5,01 €	1,06 €	64,13 €	4,18 €
€/tonne	248,62 €	247,97 €	34,63 €	//	179,28 €	11,84 €

RAPPEL 2023



	COÛT TECHNIQUE AIDÉ (OPÉRATIONNEL)*					Coût fonctionnel (structure et communication)
	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables	Déchets végétaux	Anciens CET**	ENSEMBLE des flux	
€/habitant	47,00 €	14,15 €	4,78 €	1,34 €	67,26 €	3,88 €
€/tonne	250,52 €	237,16 €	31,07 €	//	178,12 €	10,73 €

* **Coût technique aidé** : coût de l'ensemble des dépenses engagées pour le traitement d'un flux de déchet diminué des recettes perçues comme les subventions d'investissement pour les installations, recettes de vente de matières recyclables, de compost, d'énergie.

****CET** : centre d'enfouissement technique, ancienne appellation des « Installations de Stockage de Déchets » (ISD) ; les CET en post-exploitation sont : La Lande du Matz (Sarzeau), Bonnervo et Burghennec (Theix-Noyal).

LES FINANCES ET LES COÛTS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

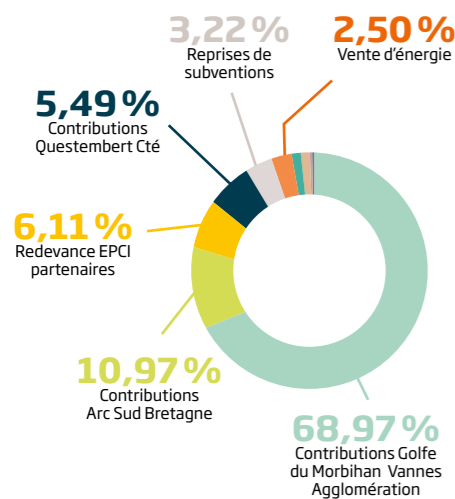
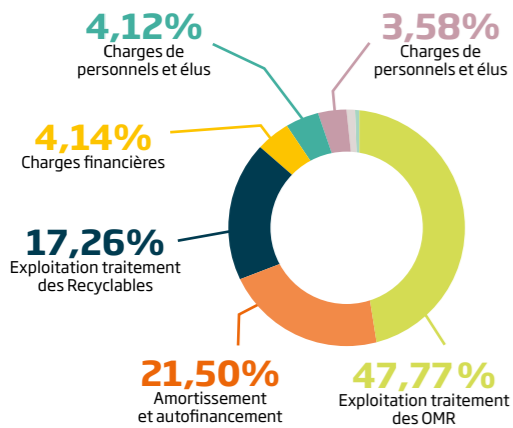
(ENSEMBLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES ENGAGÉES POUR 2025)

Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES	Montant	%
Exploitation filière des OMR	10 502 109,65 €	47,77%
Amortissement et autofinancement	4 727 403,82 €	21,50%
Exploitation filière des Recyclables	3 795 346,12 €	17,26%
Charges de personnels et élus	910 323,08 €	4,14%
Exploitation des autres filières (végétaux, verres, post-exploitation)	906 228,17 €	4,12%
Charges financières	787 969,82 €	3,58%
Gestion de la structure et de la communication	268 865,63 €	1,22%
Reversement aux EPCI du produit de la vente des recyclables	85 895,24 €	0,39%
Total	21 984 141,53 €	100,00%

Recettes de fonctionnement

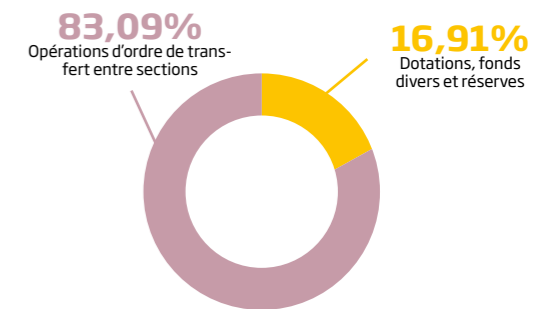
RECETTE	Montant	%
Contribution Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	15 805 909,03 €	68,97%
Contribution Arc Sud Bretagne	2 512 890,16 €	10,97%
Redevance EPCI partenaires	1 400 471,87 €	6,11%
Contribution Questembert Communauté	1 259 110,63 €	5,49%
Reprise de subvention	739 024,50 €	3,22%
Produit de la vente d'énergie	573 613,34 €	2,50%
Produits Financiers	246 002,51 €	1,07%
Produit de la vente de matériaux	74 685,15 €	0,33%
Atténuation de charges	13 864,32 €	0,06%
Total	22 916 537,18 €	100,00%



Compte administratif 2024

Recettes d'investissement par chapitre-compte

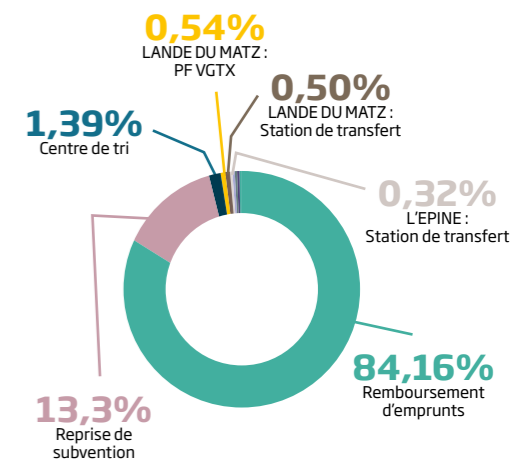
RECETTES* par chapitre	Montant	%
Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 727 403,82 €	83,09%
Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves	962 000,00 €	16,91%
Total	5 689 403,82 €	100,00%



Compte administratif 2025

Dépenses d'investissement par site ou activité

DÉPENSES* PAR SITE	Montant	%
Remboursement d'emprunts	5 153 515,91 €	84,16%
Reprise de subventions	739 024,50 €	12,07%
Centre de tri VÉNÉSYS	85 109,95 €	1,39%
LANDE DU MATZ : plate-forme végétaux	32 881,90 €	0,54%
LANDE DU MATZ : Station de transfert	30 448,89 €	0,50%
L'EPINE : Station de transfert	19 507,19 €	0,32%
MATERIEL BUREAU (mobilier + informatique) SIEGE	17 778,05 €	0,29%
Transformation du centre de tri VÉNÉSYS en station de transfert	17 294,00 €	0,28%
SIEGE : Aménagements et améliorations	13 026,14 €	0,21%
UVÉOR VÉNÉSYS	10 151,15 €	0,17%
LA LANDE DU MATZ : modernisation STEP (études)	4 585,00 €	0,07%
Total	6 123 322,68 €	100,00%



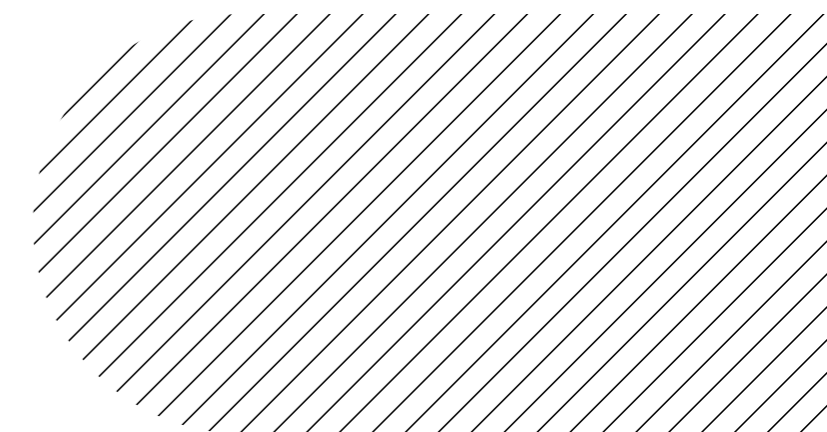
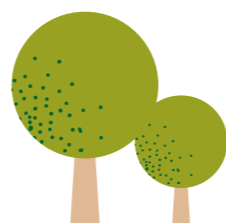
LES MARCHÉS

Dépenses / prestations rémunérées à des entreprises sur marchés publics de services

Entreprises	Nature des prestations	Montant marché HT	Dépenses 2025 HT
GEVAL (VEOLIA Propreté)	Exploitation d'UVÉOR (Vannes) VÉNÉSYS	40 963 672,00 €	4 264 801,92 €
SUEZ RV OUEST	Exploitation du centre de tri de déchets VÉNÉSYS (Vannes)	16 600 274,32 €	3 755 322,95 €
ECOSITE CROIX IRTELLE/SECHE, SUEZ RV OUEST/MALHERBE	Transport et traitement des refus de l'UVEOR (non organiques)	9 017 171,40 €	5 098 453,89 €
COVED/ARVOR COMPOST/JAN/JEGOUSSE/SAUR VALBE/ LIGER/ KERGOURDAN	Broyage, transport et valorisation des déchets végétaux depuis les plates-formes du secteur de Vannes dans une ou plusieurs installation (s) de traitement	4 300 723,44 €	545 692,03 €
SUEZ RV OUEST / SUEZ ORGANIQUE	Exploitation écosite Lande du Matz Sarzeau	2 147 173,03 €	533 839,97 €
OVIVE	Traitement des lixiviats du CET 2 Lande du Matz Sarzeau	524 000,00 €	114 139,87 €
GROUPAMA	Assurances	135 408,24 €	16 840,46 €
ODOURNET / CEBIOS	Surveillance des odeurs & logiciels de gestion des données	77 039,50 €	24 655,16 €
THEAUD	Transport des OMR depuis la station de transfert de l'Épine (Limerzel)	200 000,00 €	31 694,73 €
INOVALYS	Analyses des effluents rejetés par les installations d'enfouissement en post exploitation	18 000,00 €	13 487,64 €
SIPROPRE	Entretien locaux administratifs du siège	35 725,28 €	8 951,42 €
OCRE	Plan gestion zone naturelle VénéSYS et entretien espaces verts VénéSYS	20 610,00 €	5 428,96 €
APF 56	Entretien espaces verts du siège	12 783,50 €	4 661,34 €
SYNERGIS ENVIRONNEMENT	Gestion zone naturelle VénéSYS : suivis habitat/faune et AMO travaux entretien	19 400,00 €	5 700,31 €
TOTAL			14 423 670,65 €

Indemnités aux collectivités membres au titre des conventions de mise à disposition de moyens

Entreprises	Nature des prestations	Dépenses 2025 HT
GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	Reversement des recettes de valorisation du papier	52 852,69 €
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	Reversement des recettes de valorisation du papier	17 197,26 €
ARC SUD BRETAGNE	Reversement des recettes de valorisation du papier	11 548,57 €
QUESTEMBERG COMMUNAUTE	Gestion et entretien de la station de transfert de l'Épine (Limerzel)	4 028,16 €
QUESTEMBERG COMMUNAUTE	Reversement des recettes de valorisation du papier	3 131,82 €
CC BELLE ILE EN MER	Reversement des recettes de valorisation du papier	1 164,90 €
TOTAL		89 923,40 €



Recettes / vente de matériaux/reversées aux collectivités membres ou déduites des contributions

Entreprises	Nature des prestations	Recettes 2025 HT
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	Redevance pour le TRI des recyclables	1 324 279,03 €
EDF	Vente d'électricité	457 411,40 €
SUEZ RV OUEST	Apports de déchets recyclables (TRI)	132 996,23 €
PAUL GRANDJOUAN	Apports de déchets	105 645,15 €
SUEZ RV OUEST	Reprise du "MIX-FIBREUX" trié depuis le centre de tri VENESYS (Vannes)	81 138,60 €
CC BELLE ILE EN MER	Redevance pour le TRI des recyclables	76 192,84 €
SUEZ RV OUEST	Rétrocession de la recette des apports de déchets végétaux des professionnels sur l'écosite de La Lande du Matz	42 651,95 €
PAUL GRANDJOUAN	Apports de déchets recyclables (TRI)	9 672,34 €
GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION	Convention coopération SYSEM/GMVA	4 165,10 €
TOTAL		2 234 152,64 €



LEXIQUE

DÉCHETS

CSR : Combustible Solide de Récupération : Principalement composés de résidus de déchets non dangereux, les Combustibles Solides de Récupération (CSR) alimentent les industries et les collectivités pour servir d'alternative aux combustibles fossiles comme le fuel ou le gaz.

DA : Déchets Assimilés aux Déchets Ménagers

Ils regroupent les déchets des activités économiques qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sont collectés avec les déchets des ménages sans contraintes ou conditions particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés et traités dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux

Ce sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être jetés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire par des filières spécifiques, conformément à la Loi.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Ce sont les déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessitent un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées).

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Ce sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tubes cathodiques), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Ex : écrans, tablettes, grille-pains...

Déchets recyclables

Déchets dont il est possible de réutiliser les matières qui les composent pour fabriquer de nouveaux objets.

Déchets encombrants des ménages

Déchets de l'activité domestique des ménages, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles.

DM : Déchets Ménagers

Tout déchet dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc.

ELA : Emballages Liquides Alimentaires

Cette appellation désigne les briques alimentaires (ou Tétra), ce type d'emballage recyclable est destiné à contenir des liquides alimentaires (briques pour jus de fruits, laits, soupes...). Il est fabriqué à partir de 3 matériaux différents : 75% de carton, 20% de plastique et 5% d'aluminium. Cet emballage léger et pratique assure la conservation parfaite de tout ce qu'il contient en assurant une excellente protection contre l'air et la lumière.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

Aussi appelés cartonnettes, ces emballages sont composés de papier ou de carton et sont recyclables. On y trouve notamment des boîtes en carton plat ou ondulé, des étuis, des sacs et sachets en papier...

FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères

Cela désigne la fraction des déchets ménagers qui est putrescible et qui peut donc être compostée, par exemple les déchets de cuisine, certains déchets verts, les papiers-cartons, etc.

Freinte

Perte de volume ou de poids subie par un emballage lors des manipulations, son transport et son tri.

GM : Gros de magasin

Cela représente la catégorie de papier de mauvaise qualité contenant des papiers déchirés, mélangés, de couleur.

Lixiviat

Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau dans une installation de stockage de déchets.

JRM : Journaux Revues Magazines

Cela représente la catégorie de papiers la plus noble, le beau papier.

Mix-Fibreux

Il s'agit de l'appellation du nouveau flux de papiers et cartons en mélange (Journaux-magazines + EMR/cartonnettes + papiers en mélange).

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

Le service public de prévention et de gestion des déchets prend en charge principalement les déchets des ménages. Il prend également en charge des déchets produits par les petits commerces, les restaurants et hôtels, les campings et les petites et moyennes entreprises. Ces déchets, lorsqu'ils sont collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, sont appelés « déchets assimilés » [sous-entendu « aux ordures ménagères »] ; les professionnels utilisateurs du service public sont astreints aux mêmes règles et consignes que les ménages, notamment celles de présenter leurs déchets dans des contenants semblables à ceux utilisés par les ménages et celles de trier leurs déchets comme le font les ménages.

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ».

PET : Polyéthylène Téréphtalate

Facilement identifiable, ce plastique est assez souple et présente une surface brillante. Le plus souvent, il est transparent, plus ou moins coloré de bleu, de vert, plus rarement de rouge (eaux plates ou gazeuses, jus de fruits, sodas, huiles de cuisine, certains produits ménagers) ; il est parfois opaque blanc et très brillant (certaines bouteilles de lait).

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

C'est un plastique opaque ou translucide à la surface mate (non brillante). Il est utilisé pour la plupart des bouteilles de lait ainsi que pour les bouteilles de lessives, assouplissants, détergents, les flacons de shampoings et gels douche...

RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballages et des journaux-magazines.

Refus de tri

Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri...).

Réutilisation

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

MODES DE COLLECTE



Collecte en apport volontaire

(ou points d'apport volontaire, PAV)

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels.

Collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

INSTALLATIONS

Centre de tri de déchets recyclables

C'est une installation industrielle accueillant les emballages et les papiers issus des collectes sélectives des usagers. L'installation a pour mission de trier ces déchets et de les conditionner en différents flux qui permettront d'alimenter des industries en matière première à recycler. Cette étape de tri permet notamment d'atteindre un niveau de pureté nécessaire pour qu'un flux de matières soit incorporé ou substitué à des matières premières vierges dans un processus industriel.

Un large panel de techniques est disponible pour trier les déchets allant du tri manuel réalisé par un opérateur, au tri dit automatisé (comme l'utilisation de technologie par spectrométrie infrarouge qui prendra en compte la composition du déchet), en passant par des procédés mécaniques (un crible qui prendra en compte la taille du déchet par exemple).

CET

Centre d'enfouissement Technique : ancienne appellation d'ISDND.

Décharge : Ancienne appellation de CET ou ISDND.

Déchèterie

Lieu organisé, gardienné, clôturé, où les particuliers peuvent déposer leurs déchets, autres que les ordures ménagères résiduelles, en les triant.

ICPE

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux

Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

Méthanisation

Processus naturel biologique de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (anaérobie) produisant un ensemble de gaz (biogaz) plus ou moins chargé en méthane et une fraction semi-liquide (digestat) pouvant être soumise à un processus de compostage (aérobie).

Station de transfert ou de transit

Lieu de vidage des camions de collecte (benne à ordures ménagères) dans des caissons ou remorques, avant leur transport par gros porteurs vers l'UVÉOR à Vannes.

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Il s'agit d'une unité d'incinération sans valorisation énergétique.

UVO : Unité de Valorisation Organique

Ancien nom des UVÉOR (cf. plus bas).

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

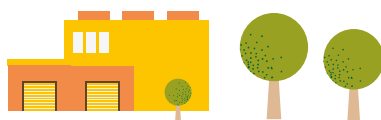
Il s'agit d'installations qui brûlent les déchets résiduels afin d'en récupérer le potentiel énergétique et de le valoriser sous forme de chaleur et d'électricité, alimentant un réseau de chaleur ou le réseau de distribution d'électricité.

UVÉOR : Unité de Valorisation Énergétique et ORganique

Unité de traitement et valorisation des ordures ménagères par tri de la fraction fermentescible puis méthanisation et/ou compostage dans le cas de l'UVÉOR VÉNÉSYS. L'installation permet ainsi de valoriser la matière organique présente dans les déchets de trois manières : énergie sous forme d'électricité, énergie sous forme de chaleur et compost (utilisé en agriculture). La matière non fermentescible, non valorisable par l'UVÉOR, constitue les déchets résiduels et est dirigée vers une installation de stockage (ISDND).

Sources : Ademe « Clés pour agir » et SYSEM.





**# ENSEMBLE
VALORISONS
DURABLEMENT**



**SYndicat de traitement des déchets
ménagères du Sud-Est Morbihan**

**14 avenue Paul Duplaix - ZI du Prat
56000 VANNES
www.sysem.fr**

